

**COMMUNE DE ROUSSIEUX****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur**Délibération N° DEL 2018\_2\_3**

026-212602866-20180319-DEL2018\_2\_3-DE

**Séance du 19 mars 2018**

Accusé certifié exécutoire

Date de convocation : 12/03/2018

Réception par le préfet : 26/03/2018

L'an deux mille dix huit , le dix neuf mars à 18 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Étaient présents : MM., GIREN Didier, MILLOT Lukas, BONNEVIE Sébastien, JOUVE Gilbert

Étaient excusés : Mmes VOLLE Christiane, FERRAND Anne-Lise, M. STERN André ayant donné pouvoir à M. BONNEVIE

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -18 765,72€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 53 802,91€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 11 708,58€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 8 679,91€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 7 057,14€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 7 057,14€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 55 425,68€

Fait et délibéré à ROUSSIEUX le 19 mars 2018

Le Maire, Didier GIREN